



REGLEMENT SPECIFIQUE POUR L'EVALUATION DES PRESENTATIONS EN CLASSE « UN CADRE » AUX EXPOSITIONS PATRONNEES PAR LA FFAP

Préambule

Le présent texte est partiellement issu de la traduction en français du texte officiel de la F.I.P. Il ne concerne cependant que les compétitions de rang 1, 2 ou 3 organisées par la F.F.A.P. Afin d'éviter toute confusion, les références relatives aux divers règlements de la F.I.P. (GREX, SREV, Guide Lines) ont été supprimées. Au besoin, elles ont été remplacées par les références aux textes de la F.F.A.P.

Article 1 - Objectif de la classe « un cadre »

Les présentations en classe « un cadre » sont destinées à permettre aux collectionneurs adultes, de traiter de sujets restreints dans une des classes de compétition définies pour concourir dans les expositions de la FFAP, à l'exception des classes Littérature et Jeunesse.

Article 2 – Bases de la classe « un cadre »

Les présentations en classe « un cadre » devront respecter les principes suivants :
Elles comporteront l'équivalent de 16 pages au format de base A4. La somme d'éventuelles autres largeurs choisies par l'exposant ne doit pas dépasser 96cm par rangée. Pour des raisons pratiques, les organisateurs pourront les présenter sur deux cadres au format 12 feuilles, alors non complets.

- Un sujet pouvant être présenté sur plus d'un cadre, ou a contrario, nécessitant une redondance de matériel pour remplir un cadre, n'est pas approprié pour une présentation de classe « un cadre ».
- Tous les aspects du sujet choisi doivent être traités dans une présentation de classe « un cadre ».
- Une présentation ne présentant qu'une sélection de pièces d'une présentation de plusieurs cadres n'est pas adaptée à une présentation en classe « un cadre », car elle ne permettra pas de traiter entièrement le sujet.

Article 4 : Evaluation des présentations de classe « un cadre »

Chaque présentation de classe « un cadre » sera associée à la classe de référence choisie par l'exposant. Cette association sera indiquée sur le passeport de la présentation, sous la forme CL1/XXX (par exemple CL1/THE pour les thématiques, ou CL1/HIS pour l'histoire postale).

Les présentations en classe « un cadre » seront évaluées et classées par les jurés catégoriels à l'aide des règlements et directives propres à chacune des classes de référence. D'un point de vue général, on évaluera plutôt la pertinence de traiter le sujet en « un cadre » que son importance.

Les résultats ne comporteront que les points attribués à chaque présentation, sans niveau de médaille. Les nombres de points requis pour l'accès aux niveaux 2, 3 et 4 seront les mêmes que pour les autres classes.

Ce règlement a été adopté par le Bureau de la FFAP le 11 janvier 2025 et sera mis en application au 1er juillet 2025. Toute évolution ultérieure de ce règlement est de la compétence du Bureau fédéral.